

Directives «Enregistrement des données personnelles autour du terrain de sport» de la FSH lors d'organisation de matchs de handball en Suisse

- Uniquement les personnes indispensables à la bonne tenue du/des match/s sont autorisées à se trouver dans la zone autour du terrain de handball (côté bancs de remplacement). Dans cette zone, aucun spectateur ni personne tierce n'est autorisé.
- Les personnes telles que speaker, nettoyeurs ou le tribunal arbitral, y sont autorisées uniquement si le responsable «plan de protection» du club/équipe à domicile tient ce liste de présence avec les coordonnées requises et en contrôle la véracité (avec contrôle des pièces d'identité). Cette liste (modèle disponible sur handball.ch) doit être transmise à la FSH en même temps que les feuilles de match.
- Les personnes déjà indiquées sur la feuille de match ne doivent pas être ajoutées une 2^e fois à la présente liste.
- Avant, durant et après le/les match/s, aucun spectateur n'est autorisé à se trouver sur le terrain de handball, y compris la zone de changement.
- Des honneurs peuvent avoir lieu, mais uniquement si le cadeau est remis par une personne portant un masque (pas de handshake) et si les personnes concernées ont été ajoutées à la présente liste avant le match en question.

Date	Salle de sport	Personne de contact (nom/prénom)	Jour de match	N° de téléphone (natel)	Adresse mail

n°match	nom / prénom	fonction lors de la journée	n° natel	adresse mail

Remarque: Cette liste doit être transmise par scan à la FSH (spusr@handball.ch) à la fin d'une journée de match/tournoi en même temps que l'ensemble des feuilles/rapports de match. L'original doit être supprimé au plus tard 14 jours après la date de la journée de match/tournoi.